

**Proposition pour un mode de scrutin proportionnel régional
avec compensation nationale**

**Présenté à titre individuel par
Frédéric Gourd**

**Au Comité spécial sur la réforme électorale
du Parlement du Canada**

3 octobre 2016

Mode de scrutin proportionnel régional avec compensation nationale

Description

Le mode de scrutin proportionnel régional avec compensation nationale est un mode de scrutin qui cherche à allier les avantages du mode de scrutin uninominal à un tour (mode actuel), qui assure une forte représentativité géographique, et ceux du mode de scrutin proportionnel, qui assure une forte représentativité idéologique.

Il peut être considéré comme un hybride entre les deux, et a donc comme principaux avantages de faire en sorte que « chaque vote compte » (objectif habituel des partisans d'une réforme électorale), tout en permettant à chacun de savoir qui est « son » député (objectif habituel des partisans du statu quo), ou plutôt « ses » députés, ceux de sa région.

Ainsi, plutôt que d'avoir 308 circonscriptions, où 308 élections individuelles se déroulent simultanément le jour de l'élection, comme dans le cas du mode de scrutin actuel; ou une seule circonscription nationale, où des listes électorales déterritorialisées cherchent à attirer la faveur des électeurs, comme dans le cas d'un mode de scrutin proportionnel pure, le mode de scrutin régional ici proposé aurait comme circonscriptions dans toutes les provinces canadiennes l'équivalent des régions administratives du Québec. On peut donc imaginer une soixantaine de circonscriptions à l'échelle canadienne.

Ce n'est pas tant la taille de ces circonscriptions qui est importante, c'est leur capacité à générer un sentiment d'identité régionale. Il faut que les électeurs de ces régions se reconnaissent dans ces territoires (on pourrait dire contrairement aux circonscriptions actuelles). Ainsi, lors de l'équivalent de la révision de la carte électorale, ce n'est pas la configuration des circonscriptions qui serait modifiée, mais bien le nombre de députés à les présenter, selon la croissance ou la décroissance démographique de la circonscription.

Dans ce contexte, les partis, plutôt que de présenter un seul candidat par circonscription, y présenteraient environ de 3 à 6 candidats, le nombre étant déterminé par le nombre d'électeur résidant dans cette région. (Imaginons que notre circonscription a 5 députés pour la suite de l'exemple).

Les électeurs, plutôt que de voter pour un seul candidat, auraient le choix soit de voter pour la liste régionale d'un parti politique (ils accorderaient ainsi un vote à chacun des 5 candidats de cette liste), soit de voter pour 5 candidats, indépendamment de leur appartenance (ou non) à un parti politique. Ainsi, un électeur pourrait par exemple voter pour un candidat indépendant parce qu'il le connaît et a confiance en lui, pour ses trois candidats préférés appartenant à la liste régionale du parti politique A qui représente le mieux ses valeurs, et pour un candidat de la liste régionale du parti politique B, dont il respecte les compétences même s'il n'aime pas les idéaux portés par le parti politique auquel il appartient.

Les cinq candidats de cette région ayant récolté le plus de votes « gagneraient l'élection » et deviendraient les députés de cette région.

Compensation nationale :

Les résultats d'un mode de scrutin proportionnel régional, bien que réduisant la distorsion entre les votes exprimés et les résultats tel que constaté lors d'un vote uninominal à un tour, continuent néanmoins de favoriser les plus grands partis politiques, et de défavoriser les plus petits. C'est pourquoi une compensation nationale est nécessaire, pour corriger les distorsions au niveau de la représentativité idéologique, pour que « chaque vote compte » réellement.

Ainsi, imaginons que le petit parti politique D ait récolté 10% des suffrages exprimés à l'échelle canadienne, mais n'ait récolté que 7% des sièges. On choisit donc, parmi tous ses candidats à l'échelle canadienne, les candidats (perdants dans leurs circonscriptions régionales respectives) de ce parti ayant récolté la plus grande proportion de vote dans leur région, pour en faire des députés, jusqu'à ce que le parti politique D ait un nombre de députés correspondant au pourcentage de suffrages qu'il a reçu, dans ce cas-ci 10%.

De cette manière, dans notre circonscription régionale de 5 députés, il se peut qu'exceptionnellement nous ayons 6 députés en raison de la compensation. Ce député additionnel serait considéré égal aux autres puisqu'il appartient à la région et est appuyé par un nombre équivalent d'électeurs, bien qu'ils ne résident pas tous dans la circonscription.

Nous venons de décrire ce qui pourrait être appelé une compensation « positive », en ajoutant des députés aux partis politiques défavorisés par les distorsions. On pourrait également opérer une correction « négative » dans le cas où certains partis politiques auraient été favorisés par les distorsions.

Effectivement, si le parti politique A se retrouve avec 38% des députés mais seulement 35% des suffrages exprimés, on pourrait décider que les 3% de députés (ayant « gagné » dans leurs régions respectives) ayant reçu la plus faible proportion des vote dans leur région ne sont pas considérés comme « gagnants » de l'élection.

Avantages

Distorsion entre les votes exprimés et les candidats élus

La compensation nationale de ce mode de scrutin proportionnel régional fait en sorte que chaque électeur a la conviction que lorsqu'il vote, bien qu'il ne puisse pas toujours faire élire un candidat de son parti politique dans sa propre région, contribuera au moins à faire élire un des candidats de son parti politique ailleurs au Canada. Cela évite en grande partie la nécessité d'effectuer un « vote stratégique », et devrait ainsi favoriser une croissance du taux de participation électorale.

Équilibre entre la représentativité territoriale et la représentativité idéologique

Tel que mentionné en introduction, le principal avantage du mode de scrutin ici proposé est d'offrir les avantages du mode de scrutin uninominal à un tour en termes de représentativité géographique, ainsi que les avantages du mode de scrutin proportionnel en termes de représentativité idéologique, sans pour autant bouleverser les électeurs en leur proposant un mode de scrutin trop complexe ou trop différent de ce dont ils ont l'habitude.

Acceptabilité sociale

Le mode de scrutin proportionnel régional à compensation nationale devrait jouir d'une forte acceptabilité sociale puisqu'il ressemble dans son fonctionnement au mode de scrutin actuel, donc ne représente pas un trop grand changement pour les électeurs; permet à ces derniers de continuer à pouvoir identifier « leur » député (parmi les députés élus dans leur région); ont davantage de chance de voir un député appartenant à leur parti politique être élu dans leur région (puisque'il y en a plusieurs); et finalement savent qu'ils pourront jouir d'une juste représentativité idéologique au sein du Parlement du Canada : que leur vote a un impact réel et directe sur les résultats électoraux.

Ligne de parti versus caucus régionaux

Les électeurs étant représentés par plusieurs députés élus dans leur circonscription régionale, cela pourrait créer une dynamique de compétition entre ces derniers pour être perçus comme le « meilleur » député de la circonscription. Cela pourrait également créer une dynamique de collaboration entre les députés d'une même circonscription, un « caucus régional », qui aurait l'avantage de réduire l'effet de ce qui est communément appelé la « ligne de parti ».

Effectivement, cette ligne de parti fait en sorte qu'actuellement, notre député est parfois davantage le représentant de son parti auprès des habitants de sa circonscription, que le représentant des électeurs au sein des institutions démocratiques canadiennes. Le mode de scrutin proportionnel régional à compensation nationale pourrait favoriser ce virage apte à améliorer la vie démocratique entre les élections.

Cette double dynamique de compétition/collaboration favorisera une vie démocratique plus saine et plus vibrante partout au Canada.

Accessibilité des élus

En ayant plusieurs députés dans sa circonscription régionale, l'électeur y trouverait davantage son compte en termes d'accessibilité. Il pourrait contacter le député avec lequel il se sent le plus à l'aise, il pourrait être représenté par des députés de multiples partis (ce qui annule l'idée de « voter du bon bord »), et pourrait aller consulter un autre de ses députés quand son député préféré se fait par exemple nommer ministre et devient moins disponible.

Compétence des députés

Le mode de scrutin ici proposé permettrait plus souvent qu'actuellement de voter « pour la personne » que « pour le parti », puisque l'électeur peut effectuer de multiples choix. Cela favoriserait la croissance du bassin de compétences présentes au sein du Parlement du Canada. Nous aurons donc tous de meilleurs députés et de meilleurs ministres.

Assemblées régionales : Le caucus des députés d'une région devrait se présenter devant leurs électeurs au moins une fois par session parlementaire pour répondre à leurs questions, et défendre devant ceux qu'ils représentent leurs positions devant tel ou tel enjeu, ou leur choix d'avoir voté pour ou contre tel ou tel projet de loi. La démocratie devrait être plus qu'une fois à tous les 4 ans.

Autres recommandations

- Parité homme-femme : tous les partis politiques devraient être tenus de présenter parmi leurs candidats un minimum de 40% d'hommes ou de femmes, et un maximum de 60% d'hommes ou de femmes.
- Âge légal pour voter : En raison du vieillissement de la population (représentativité générationnelle) et de l'évolution de la société canadienne, l'âge légal pour voter devrait être de 16 ans.
- Financement des partis politiques : Pour éviter toute corruption ou toute influence indue du pouvoir économique de certains groupes ou individus (comme par exemple aux États-Unis), les partis politiques (et les députés indépendants) devraient être financés à 100% par du financement public en fonction du nombre de votes reçus. Il devrait être illégal à tout groupe, entreprise, syndicat, individu, etc. de financer un parti politique ou un candidat.

Frédéric Gourd

Citoyen de Gatineau, dans la région de l'Outaouais, au Québec.